# CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 14 DÉCEMBRE 2020

# ORDRE DU JOUR

# Finances - Administration Générale - Sécurité -Commémorations patriotiques - Commerce - Artisanat -Tourisme

- 1 BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET PRINCIPAL.
- 2 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET PARTICIPATIONS ANNÉE 2021
- 3 PROVISIONS POUR RISQUES
- 4 AUTORISATION DE PROGRAMME "QUARTIER DES PEINTRES MÉDECINS NORD" - CLÔTURE
- 5 AUTORISATION DE PROGRAMME "RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE LA CRÈCHE LES PETITS ARTISTES" - MODIFICATION DE CRÉDITS DE PAIEMENT
- 6 AUTORISATION DE PROGRAMME "AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE ALBERT UDERZO" - MODIFICATION DE CRÉDITS DE PAIEMENT"
- 7 AUTORISATION DE PROGRAMME 'AMENAGEMENT DES SQUARES BRIEUSSEL ET GABRIELLE D'ESTREES ' - MODIFICATION DE CREDITS DE PAIEMENT
- 8 BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET ANNEXE DE LA ZAC DES BORDS DE SEINE
- 9 TAUX D'IMPOSITION 2021
- 10 DECISION MODIFICATIVE N°1 2020
- 11 TABLEAU DES EFFECTIFS
- 12 RÈGLEMENT DES FRAIS DE MISSION OCCASIONNES PAR LES DÉPLACEMENTS DES PERSONNELS - ACTUALISATION RÉGLEMENTAIRE
- 13 RÉGLEMENT INTÉRIEUR DE LA VILLE MISE À JOUR

- 14 ORGANISATION DES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS CONVENTION AVEC LE CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE
- 15 AIDES INDIVIDUELLES AVEC LE FONDS D'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LA FONCTION PUBLIQUE
- 16 RESTAURANT INTER-ENTREPRISES CONVENTION 2021 RÉVISION DES PRIX
- 17 DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC MARCHÉS FORAINS RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019
- 18 DÉROGATION OCCASIONNELLE AU REPOS DOMINICAL 2021

# Culture et Patrimoine - Relations Internationales - Sports Jeunesse - Affaires Scolaires - Petite Enfance - Seniors

- 19 PATRIMOINE ET TOURISME ACTIONS 2021 DEMANDES DE SUBVENTIONS
- 20 CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT TRIPARTITE AVEC L'ASSOCIATION FÊTE LE MUR ET L'ASSOCIATION SPORTIVE MANTAISE
- 21 DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC RESTAURATION SCOLAIRE -PÉRISCOLAIRES - SENIORS - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019
- 22 DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC CRÈCHE "DIABOLO MANTES" RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019
- 23 DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC MULTI-ACCUEIL "L'ILE DES ENFANTS/HALTE JEUX "A PETIT PAS" - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019
- 24 DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC CRÈCHE "PICOTI PICOTA" RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019
- 25 CONCESSION DE SERVICE PUBLIC MULTI-ACCUEIL "PICOTI PICOTA" MODE DE GESTION ET LANCEMENT DE LA PROCÉDURE

# Affaires Sociales - Famille - Santé - Handicap - Action Civique - Emploi - Prévention

- 26 CONCOURS "S'ENGAGER POUR LES QUARTIERS" DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA FONDATION AGIR CONTRE L'EXCLUSION
- 27 CENTRES DE VIE SOCIALE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU RÉSEAU D'ÉCOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS DES YVELINES

28 CONVENTION DE COLLABORATION ET DE FINANCEMENTS ENTRE LES CVS AIMÉ CÉSAIRE ET GASSICOURT ET L'UNION FRANCILIENNE DES FÉDÉRATIONS DES CENTRE SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS

# Urbanisme - Travaux - Habitat - Déplacements et Stationnement - Environnement

- 29 LOGEMENTS SOCIAUX APPROBATION DE LA CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION
- 30 AUTORISATION PRÉALABLE DE MISE EN LOCATION CONVENTION AVEC LA CU GPS&O
- 31 23 RUE DU DOCTEUR ROUX ACQUISITION D'UN PAVILLON
- 32 QUARTIER DES GARENNES ACQUISITION DE PARCELLES APPARTENANT À 1001 VIES HABITAT
- QUARTIER DES GARENNES CESSION D'UN TERRAIN À LA SOCIÉTÉ FONCIÈRE CV RU 2015, SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF À LA RÉHABILITATION DE CE TERRAIN, ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LOTS SITUÉS RUE RENÉ DUGUAY TROUIN ET RUE RICHARD BYRD
- 34 OPÉRATION DE REVALORISATION DE TERRITOIRE SIGNATURE DE LA CONVENTION ORT COMMUNAUTAIRE
- 35 ACTION CŒUR DE VILLE SIGNATURE DE LA CONVENTION IMMOBILIÈRE AVEC LA CU GPS&O ET L'ASSOCIATION ACTION LOGEMENT
- 36 ACTION COEUR DE VILLE FONDS D'AIDE À L'INNOVATION COMMERCIAL - ADOPTION DU RÈGLEMENT D'INTERVENTION DES AIDES DIRECTES ET DE LA CHARTE DES DEVANTURES COMMERCIALES ET DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
- 37 ÉTUDE PRÉALABLE A LA CRÉATION D'UNE PLACE DE MARCHE NUMÉRIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA BANQUE DES TERRITOIRES
- 38 TOUR SAINT MARTIN RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE DIAGNOSTIC DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DRAC ILE-DE-FRANCE
- 39 POLE D'AGRICULTURE URBAINE AMÉNAGEMENT DE JARDINS FAMILIAUX SUR LE SITÉ SULLY - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE
- 40 RESTAURATION DU CHEVET DE LA COLLÉGIALE CANDIDATURE À L'ÉDITION 2021 DE LA MISSION BERN

- 41 RESTAURATION DU MUSÉE DE L'HÔTEL DIEU CANDIDATURE AU CONCOURS "LES RUBANS DU PATRIMOINE" 2021
- 42 DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC FOURRIÈRE AUTOMOBILE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019
- 43 FOURRIÈRE AUTOMOBILE SUPPRESSION DU SERVICE PUBLIC LOCAL
- 44 DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC STATIONNEMENT RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019
- 45 DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC STATIONNEMENT AVENANT 8

Sous la présidence de Monsieur Raphaël COGNET, Maire.

Présents à l'ouverture de la séance : Madame Carole PHILIPPE, Madame Atika MORILLON, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Nathalie AUJAY, Monsieur Bernard THUET, Madame Edwige HERVIEUX, Monsieur Bernamin VIALAY, Madame Véronique TSHIMANGA, Madame lène LUANGKHAM-NABART, Monsieur Dominique TONNENX, Monsieur Kébir ESSABBAK, Monsieur Michel POTREL, Madame Arne-Marie BENOIT-MUSSET, Monsieur Florent GAVARIN, Monsieur Bernard LAUNOIS, Monsieur Pierre BEDIER, Madame Nicole KONKI, Monsieur Albert PERSIL, Monsieur Marc DOLINSKI, Monsieur Hamid IKKEN, Madame Françoise ROBIOLLE, Madame Catherine DESCHAMPS, Monsieur Aliou GASSAMA, Madame Albene FORAY-JEAMMOT, Madame Marie PEREIRA DIAS, Madame Aydagül SALTAN USTE, Madame Christel DUBOIS, Monsieur Saadat HUSSAIN, Madame Aissata DIAW, Monsieur Alssin KOLOLO YAMFU, Madame Louise MELOTTO, Monsieur Thierry GONNOT, Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY

Pouvoirs donnés à : Monsieur Khattari EL HAIMER pouvoir à Atika MORILLON, Monsieur Amadou DAFF pouvoir à Nathalie AUJAY, Madame Magali SUNER-LEFEU pouvoir à Albane FORAY-JEAMMOT, Madame Saïda AHAMADA DJAE pouvoir à Hamid IKKEN, Monsieur Antoine DUMON pouvoir à Raphaël COGNET, Madame Clara BERMANN pouvoir à Carole PHILIPPE.

Le Maire : « Je vous invite à vous assoir s'il vous plait. Je vais procéder à l'appel.

Je désigne un secrétaire de séance, ce sera Monsieur POTREL.

Chers collègues je vous propose en ce début de Conseil de respecter une minute de silence à la mémoire de l'ancien Président de la République Monsieur Valéry GISCARD D'ESTAING qui nous a quitté depuis notre dernier Conseil.

Je vous informe, mais vous vous en étiez aperçu, que sur la base de l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 le Conseil Municipal se tient à huit clos au regard de l'actualité relative à la pandémie de COVID19.

Et j'ouvre la séance en soumettant à votre approbation le compte-rendu de la séance précédente. Y-a-t-il des demandes de modification? Non et bien écoutez je considère que le compte-rendu est adopté.

Je sollicite votre avis sur les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT. Y-a-t-1l des questions sur les décisions du Maire ? Non plus.

Je vous informe qu'un parapheur circulera pour signature à la suite des votes des points 1 sur le budget principal, 8 sur le budget annexe de la ZAC des Bords de Seine, 10 sur la décision modificative n°1. Donc ne partez s'il vous plait sans l'avoir signé.

Je commence l'ordre du jour. »

# DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

# du 11 au 23 novembre 2020

Numéro	Date de signature	Catégorie	Objet	
4735	12/11/2020	Régie centrale de recettes	Modification de la régie centrale de recettes. N° rég RR1.	
4736	12/11/2020	Délivrance d'une concession de terrain pour sépulture	A compter du 26 octobre 2020.	
4737	12/11/2020	Renouvellement de concession de terrain pour sépulture	A compter du 26 octobre 2023.	
4738	12/11/2020	Renouvellement de concession de terrain pour sépulture	A compter du 18 septembre 2020.	
4739	12/11/2020	Renouvellement de concession de terrain pour sépulture	A compter du 24 août 2020.	
4740	12/11/2020	Renouvellement de concession de terrain pour sépulture	A compter du 8 août 2020.	
4741	12/11/2020	Renouvellement de concession de terrain pour sépulture	A compter du 5 février 2024.	
4742	16/11/2020	Convention de mise à disposition de locaux	Locaux sis dans les écoles Pierre de Coubertin et Henri Matisse à l'Association EIAPIC.	
4743	19/11/2020	Convention de mise à disposition de locaux	Bureau à l'AGORA à l'Association CIDFF.	
4744	19/11/2020	Convention de mise à disposition de locaux	Bureau à l'AGORA à l'Association France BENEVOLAT	
4745	19/11/2020	Convention de mise à disposition de locaux	Bureau à l'AGORA à l'Association Valentin HAÜY.	
4746	19/11/2020	Convention de mise à disposition de locaux	Avenant n°3 à la convention de mise à disposition d'un local sis IIe aux Dames-Aliée Eric Taberly à la SAS BAN TIE BREAK.	

# DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

du 11 au 23 novembre 2020

Numéro	Date de signature	Catégorie	Objet	
4747	23/11/2020	Délivrance d'une concession de terrain pour sépulture	A compter du 9 novembre 2020.	
4745	23/11/2020	Délivrance d'une concession de terrain pour sépulture	A compter du 3 novembre 2020.	
4749	23/11/2020	Délivrance d'une concession de terrain pour sépulture	A compter du 6 novembre 2020,	
4750	23/11/2020	Renouvellement de concession de terrain pour sépulture	A compter du 25 octobre 2020.	
4751	23/11/2020	Renouvellement de concession de terrain pour sépulture	A compter du 31 mars 2020.	
4752	23/11/2020	Convention de mise à disposition de locaux	Locaux sis gymnase Lecuyer, espace piscine, Avenue du Général de Gaulle à l'Entreprise Sociale de l'Habitat les Résidences Yvelines Essonne.	



#### EXTRAIT DU REGISTRE

DES

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANTES-LA-JOLIE

#### Réunion du 14 décembre 2020

L'An deux mille vingt le 14 décembre à 19h00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 8 décembre 2020, s'est assemblé à I'lle l'Aumône - Parc des Expositions - Hall 5, sous la présidence de Monsieur Raphaël COGNET, Maire.

Présents: Madame Carole PHILIPPE, Madame Atika MORILLON, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Nathalie AUJAY, Madame Edwige HERVIEUX, Monsieur Benjamin VIALAY, Madame Véronique TSHIMANGA, Madame Iène LUANGKHAM-NABART, Monsieur Dominique TONNENX, Monsieur Kébir ESSABBAK, Monsieur Michel POTREL, Madame Anne-Marie BENOIT-MUSSET, Monsieur Florent GAVARIN, Monsieur Bernard LAUNOIS, Monsieur Pierre BEDIER, Madame Nicole KONKI, Monsieur Albert PERSIL, Monsieur Marc DOLINSKI, Monsieur Hamid IKKEN, Madame Françoise ROBIOLLE, Madame Catherine DESCHAMPS, Monsieur Aliou GASSAMA, Madame Albane FORAY-JEAMMOT, Madame Marie PEREIRA DIAS, Madame Aydagūl SALTAN USTE, Madame Christel DUBOIS, Monsieur Saadat HUSSAIN, Madame Aissata DIAW, Monsieur Alssin KOLOLO YAMFU, Madame Louise MELOTTO, Monsieur Thierry GONNOT, Monsieur Raphaël COGNET

## Absents excusés:

Monsieur Khattari EL HAIMER, pouvoir à Madame Atika MORILLON, Monsieur Amadou DAFF, pouvoir à Madame Nathalie AUJAY, Madame Magali SUNER-LEFEU, pouvoir à Madame Albane FORAY-JEAMMOT, Madame Saïda AHAMADA DJAE, pouvoir à Monsieur Hamid IKKEN, Monsieur Antoine DUMON, pouvoir à Monsieur Raphael COGNET, Madame Clara BERMANN, pouvoir à Madame Carole PHILIPPE

#### Absents:

Monsieur Bernard THUET, Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY

Secrétaire : Monsieur POTREL.

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 43.

#### BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL

#### NOTE DE SYNTHESE

(DELV-2020-12-14-1)

Le budget de la commune est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles du budget principal de la Ville.

Il est établi en section de fonctionnement et en section d'investissement, tant en recettes qu'en dépenses. Il est divisé par chapitre, article et opération pour la section d'investissement.

Il comprend les ressources nécessaires à la couverture des dépenses d'investissement à effectuer au cours de l'exercice pour lequel il a été voté. En vertu du principe d'unité budgétaire, le budget est un document unique dans lequel toutes les opérations du budget principal sont retracées.

Avant reprise des résultats 2020, le budget s'équilibre, en recettes et en dépenses, comme suit :

	Dépenses	Recettes	
Section de fonctionnement	69 178 280,11 euros	69 178 280,11 euros	
Section d'investissement	23 322 758,15 euros	23 322 758,15 euros	

Une note de synthèse ainsi qu'un détail par chapitre et opération sont annexés au présent rapport, le document complet étant consultable au bureau des assemblées.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le budget principal de la Ville par chapitre et opération pour l'année 2021.

#### DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2312-1,

Vu l'arrêté relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 30 novembre 2020, Le Conseil Municipal, Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré, Par 37 voix POUR, 1 voix contre (Monsieur Thierry GONNOT)

#### DECIDE:

 d'approuver le Budget Primitif 2021 par chapitre et opération du budget principal de la Ville qui s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	69 178 280,11 euros	69 178 280,11 euros
Section d'investissement	23 322 758,15 euros	23 322 758,15 euros

PUBLIE, le 15/12/2020

Certifié EXECUTOIRE

Lois 82-213 du 02/03/1982 et 82-623 du 22/07/1982

Signature électronique

Identifiant de télétransmission: 078-217803618-20201214-lmc125736-DE-1-1

Date de télétransmission : 15 décembre 2020

Le Maire

Raphael COGNET

# BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRINTIF 2021 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### Par chapitre en €

DEPENSES JOHN COMMENT FOR DESIGNATION OF THE PROPERTY OF THE P	(Williams) BP 2020 HINGGHT	FF SP 2021	EP 2021 - BP 2020
Chaptre 011 charges à caractère général	18 835 954,93	18 720 157,89	-115 797,04
Chaptre 012 charges de personnel	36 406 420,00	36 357 945,00	-48 475,00
Chaptre 014 attenuation de produits	0,00	25 000,00	25 000,00
Chaptre 65 autres charges de gestion courante	3 852 040,00	3 848 925,00	-3 114,00
Chaptre 66 charges financières	1 363 327,47	1 374 929.85	11 502,38
Chaptry 67 charges exceptionnelles	543 098,00	573 159,00	30 061,00
Chaptre 60 dotations aux provisions	450 961,60	9,00	-450 B61,80
Chapitre 022 dépenses imprévues	2 700 000,00	1 500 000,00	-1 200 000,DD
TOTAL DEPENSES REELLES	64 151 702,29	62 400 117,74	-1 751 584,46
Chaptre 023 virement à la section d'investissement	11 044 205,40	4 801 274,53	-6 242 931,77
Chaptre 042 operations d'ordre entre sections	2 318 472,77	1 976 887,74	-341 585,03
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	13 362 679,17	6 778 162,37	4 544 516,00
TOTAL DEPENSES	77 514 381,37	69 178 280,11	-\$ 336 101,26

RECEITES THE PROVINCE AND ADDRESS OF THE PARTY OF THE PAR	25 EP 2020 H. I. C.	BP 2021	BP 2021 - BP 2020
Chaptre 002 résultat de fonctionnement reporté	8 103 458,47	0,00	-8 103 458,47
Chapitre 013 atténuation de charges	390,000,000	389 000,00	-10 060,00
Chapitre 70 produits des services	3 180 460,43	3 200 895,00	14 434.57
Chaptre 73 impots et toues	30 183 629,34	30 018 700,00	-167 126,34
Chaptre 74 dotations at participations	32 530 510,91	32 778 500,00	247 909,09
Chaptre 75 sutres produits de gosfon courante	2 112 517,63	1 830 455,54	-252 461,69
Chaoble 76 produts financiers	559 284,28	559 254,29	0,00
Chaptre 77 produts exceptionnels	200 611,56	340 050,00	179 438,44
Chapitre 78 reprise our amortissements et provisions	220 092,03	6 200,00	-213 892,03
TOTAL RECETTES REELLES	77 489 221,65	60 154 065,22	4 335 136,43
		Marine Control of the	0,00
Chapitre 642 apérations d'ordre entre sections	25 159,72	24 154,89	-964,83
TOTAL RECETTES D'ORDRE	25 159,72	24 194,33	-064,13
TOTAL RECETTES	77 514 381,37	69 178 280,11	-8 336 101,26

## BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2021 - SECTION D'INVESTISSEMENT

## Par chapitre et opération en C

DEPENSES	BP 2020	BP 2021	BP 2021 - BP 2020
Chapitre 001 - résultat d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
Chapitre 18 - Dotations, fonds divers et réserves	2,00	0,00	0,00
Chapitre 13- subvention équipement non transférable	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées	5 242 624,87	5 507 044,26	264 419,39
Chapitre 204 - subventions d'équipement versées	1 198 818,00	1 200 000,00	1 182,00
Chapitre 20 - immobilisations incorporelles	1 114 500,00	696 500,00	-418 000,00
Chapitre 21 - immobilisations corporelles	9 499 980,97	9 443 983,00	-55 997,97
Chapitre 23 - immobilisations on cours	2 369 500,00	1 024 035,00	-1 345 464,00
Chaptre 27 - autres immobilisations financières	7 000,00	21 000,00	14 000,00
Chapitre 020 - dépenses imprévues	2 500 000,00	1 500 000,00	-1 000 000,00
Total chapitres reels	21 932 423,84	19 392 563,26	-2 539 860,58
Opération 23 - valorisation des fies - Yvelines Seine			
Opération 17 - collégiale Notre-Dame	760,000,00	1 400 000,00	540 000,00
Opération 27 - musée de l'Hotel Dieu	60,000,00	30,000,00	-30 000,00
Opération 28- Cœur de Ville	200 000,00	350 000,00	150 000,00
Total opérations votées	1 020 000,00	1 780 000,00	760 600,00
AP 11 - ANRU - Quarters Val Fourte	33 943,00	0,00	-33 543,00
AP 34 - Extension école Albert Uderzo	0,00	0,00	0,00
AP 25 - Aménagement des squares firieussel et Gabrielle d'Estrée	1 031 000,00	348 000,00	-683 000,00
AP 26 - Croche Les Petits Artistes	244 317,24	0,00	-244 317,24
Total autorisations de programme	1 309 260,24	348 000,00	-961 260,24
Chapitre 040 - opérations d'ordre entre sections	25 150,72	24 194,89	-964,83
Chapitre 041 - opérations patrimoniales	350 000,00	350 000,00	0,00
Total operations d'ordre	375 155,72	374 194,89	-564,83
Chapitre 4541 - Travaux effectués d'office pour compte de tiers	10 000,00	10 000,00	0,00
Chapitre 45816 - Opérations sous mandat	1 388 000,00	1 418 000,00	30 000,00
Total comptabilité distincte rattachée	1 398 000,00	1 428 000,00	30,000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	26 034 843,80	23 322 758,15	-2 712 005,65

RECEITES	EP 2020	BP 2021	P. 2021 - BP 2020
Chapitre 001 - résultat d'investissement reporté	73 765,10	0,00	-73 765,10
Chapitre 024 - produits des cessions d'immobilisations	400 000,00	1 500 000,00	1 200 000,00
Chapitre 10 - dotations, fonds divers et réserves	11 000 000,00	1 000 000,00	-10 000 000,00
Chapitra 13 - subventions d'investissement	1 753 124,58	2 206 212,00	453 087,32
Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées	4 500,00	8 320 063,40	8 315 583,40
Chaptre 21 - immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
Chaptre 23 - immobilisations on cours	0,00	0,00	0,00
Chaptre 27 - autres immobilisations financières	71 399,69	65 800,38	-5 500,31
Total chapitres réels	13 302 789,47	13 192 095,78	-110 693,69
Opliration 17 - collégiale Notre-Dame	120 000,00	127 100,00	7 100,00
Opération 27 - musée de l'Hotel Dieu	306 989,80	450 400,00	153 410,20
Total opérations votões	426 989,80	587 500,00	160 510,20
AI* 11 - ANRU - Quartors Val Fourie	0,00	0,00	0,00
AP 24 - Extension école Albert Udarzo	1 075 074,00	345 700,00	-729 374,00
AP 25 - Améragement des squares Brieussel et Gabrielle d'Estrée	349 276,00	0,00	-349 276,00
AP 26 - Grèche Les Petts Artistes	900 894,00	641 300,00	-259 554,00
Total autorisations de programme	2 325 244,00	987 000,00	-1 338 244,00
Chapitre 021 - virement de la section de fonctionnement	11 044 200,40	4 801 274,63	-6 242 831,77
Chapitre 840 - opérations d'ordre entre sections	2 318 472,77	1 976 687,74	-341 585,03
Chapitre 041 - opérations potrimoniales	350 000,00	350 000,00	0,00
Total operations d'ordro	13 712 679,17	7 128 162,37	-6 584 516,80
Chaptre 4542 - Travaux effectués d'office pour compte de Sers	10 000,00	10 000,00	0,00
Chaptre 45025 - Opératore sous mandat	1 368 000,00	1 418 000,00	30,000,00
Total comptabilité distincte rattachée	1 356 000,00	1 428 000,00	30,000,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	31 165 702,44	23 322 758,15	-7 842 944,29

# NOTE DE SYNTHESE BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL

La présente note détaille les principaux sous-jacents du budget primitif (BP) 2021, conformes aux orientations présentées lors du débat d'orientation budgétaire (DOB) de la Ville de Mantes-la-Jolie tenu le 30 novembre 2020.

Pour mémotre, le budget primitif 2021 est voté sans reprise des résultats de l'exercice 2020. Cette précision a son importance dans la mesure où l'équilibre des budgets successifs depuis 2016 reposait sur la marge, souvent importante, constatée en exécution l'année précédente. Le montant de reports de 2019 sur 2020 atteignait ainsi 18 M€, dont 10 M€ affectés à la section d'investissement et le solde à la section de fonctionnement. De ce fait, les montants de recettes de fonctionnement et d'investissement ne sont pas comparables entre BP 2020 (qui comprennent les reports de l'exercice 2019) et budget 2021 (qui ne comprennent pas les reports de l'exercice 2020).

Les propositions budgétaires par chapitre et opération pour la section d'investissement sont annexées à la délibération.

 I. Section de fonctionnement : maîtrise des dépenses réelles, en diminution de 1,8 M€

La section de fonctionnement s'équilibre à 69,2 M€.

#### A. Les recettes

Le montant des recettes réelles de fonctionnement pour 2021 atteindra 69,2 M€, en légère baisse par rapport au BP 2020 (-0,3%) une fois neutralisée la reprise du résultat 2019, notamment en raison d'hypothèses prudentes sur un certain nombre de dotations et de reprises de provisions inscrites pour un montant significativement inférieur à celui prévu en 2020.

Comme indiqué lors du débat d'orientation budgétaire, il n'y a pas de changement significatif concernant le produit des services.

De la même façon, les produits de fiscalité sont attendues à un montant stable de 30 M€.

La Dotation Globale de fonctionnement est attendue stable sur deux de ses trois composantes :

- Dotation Forfaitaire des Communes : 6,7 M€
- Dotation Nationale de Péréquation : 0,5 M€

La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale devrait en revanche progresser de 0,4 M€ pour s'établir à 15,9 M€.

Les autres recettes comme la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle, le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle ou le Fonds de Solidarité de la Région lle de France devraient être stables ou en très légère baisse.

## B. Les dépenses

Pour 2021, les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 62,4 M€, en baisse de près de 3% par rapport au BP 2020.

### Dépenses réelles

## Charges à caractère général

Concernant les dépenses réelles, les charges à caractère général baissent de 1% par rapport au budget voté en 2020, notamment en raisons de baisses de budgets votés en 2020 pour faire face à la crise de la Covid-19.

Cette diminution n'empêchera pas d'initier un certain nombre d'actions nouvelles avec notamment le lancement de nouvelles animations quand les conditions sanitaires le permettront. Les actions menées dans le cadre de la Cité éducative seront par ailleurs poursuivies et renforcées et certaines issues de l'opération Quartier d'été seront pérennisées. La Ville souhaite par ailleurs continuer à engager les moyens nécessaires pour conserver un niveau de prestations élevé et satisfaire ainsi les mantaises et les mantais.

La gestion interne de la collectivité est également une préoccupation de l'équipe municipale. A titre d'exemple, des moyens importants sont alloués en matière de formation avec une enveloppe budgétaire en hausse de près de 80 k€ par rapport au budget 2020.

## Charges de personnel

Comme indiqué lors du DOB, la recherche permanente d'efficience se poursuit tout en conservant un fort niveau d'exigence afin d'offrir aux usagers des prestations variées et de qualité. Ainsi, outre la hausse de la masse salariale incompressible liée au GVT (+1%), des recrutements sont budgétés dans les secteurs prioritaires, parmi lesquels : la sécurité, la redynamisation du centre-ville, le pôle intergénérationnel...

La masse salariale est malgré tout contenue à un niveau équivalent à celui de 2020 (36,4 M€) grâce à une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences dynamique.

### Autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courantes sont essentiellement composées des rémunérations et frais des élus, pour lesquelles il n'y a aucun changement significatif, ainsi que des subventions et participations.

Les subventions aux associations sont budgétées pour un montant équivalent à celui versé en 2020

La subvention d'équilibre du CCAS en progression de 25 k€ par rapport au BP 2020 (0,4 M€) figure également dans ce chapitre.

## Charges financières

Les charges financières pour 2021 s'établiront à 1,4 M€ cohérentes avec le niveau de 2020.

# > Dotations aux provisions

La Ville souhaite reconduire la provision pour risque constituée au BP 2020 à hauteur de 585 861,8 €, diminuée de 6 200 € pour des risques éteints depuis. Aucune provision additionnelle n'est constituée.

## Dépenses imprévues

Pour des raisons de prudence, le budget réserve la somme de 1,5 M€ en dépenses imprévues, soit son étiage habituel, mais en baisse de 1,2 M€ par rapport au montant inscrit au BP 2020.

## Dépenses d'ordre

Concernant les dépenses d'ordre, elles sont constituées des dotations aux amortissements et de la constatation des charges constatées d'avance sur l'aide du fonds de soutien (chapitre 042, total 2,0 M€), ainsi que du virement à la section d'investissement pour 4,8 M€.

# II. Section d'investissement : les efforts menés sur la section de fonctionnement permettent de poursuivre la politique d'investissements ambitieuse

## A. Les recettes

Un virement de 4,8 M€ provenant de la section de fonctionnement assure une part importante du financement des investissements. En l'absence de reprise de résultat de l'année 2020, un endettement prévisionnel de 8,3 M€ est inscrit, mais ne devrait sans doute pas être mobilisé en exécution.

Au total, les recettes d'investissement réelles hors dettes et reprise de résultat devraient s'établir à 7,9 M€ en 2021 en progression par rapport au BP 2020, notamment en raison de produits de cessions attendus en hausse à 1,6 M€ au total (vente prévue d'appartements au Val Fourré et en Bords de Seine, ainsi que d'un pavillon et d'un terrain nu Chemin des Closeaux). Pour rappel, le montant inscrit au budget 2020 était de 0,4 M€ très inférieur en raison du retard pris dans les différentes procédures de vente à la suite du confinement. Les subventions d'investissement sont également attendues en hausse de plus de 0,6 M€ en raison notamment des premiers financements attendus pour les opérations liées au second plan de rénovation urbaine.

#### Le FCTVA s'élève à 1 M€.

Le partenariat engagé avec la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise, notamment à travers la convention Cœur de Ville, assure à la Ville la maîtrise de certaines opérations réalisées sur le territoire de Mantes-la-Jolie pour le compte de la CU. Il est budgété en 2021 1,4 M€, en recettes et en dépenses, dans le cadre de cette convention.

Les opérations d'ordre entre sections sont composées des dotations aux amortissements. Les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement correspondent à l'intégration des études et des remboursements d'avances forfaitaires aux fournisseurs. Ces opérations sont neutres, les mêmes montants étant budgétés en dépenses.

### B. Les dépenses

Le remboursement de la dette pèsera pour 5,5 M€ cohérent avec l'échéancier de remboursement.

L'emprunt d'équilibre à 8,3 M€ permet de limiter la hausse du niveau d'endettement de la Ville à 54,4 M€ fin 2021, voire de poursuivre le désendettement si l'emprunt prévisionnel d'équilibre ne s'avérait pas nécessaire en exécution.

Le montant de dépenses d'investissement hors dette inscrit au budget 2021 est en progression significative par rapport à l'exécution 2019 (14 M $\in$ ) et s'établit à 17,4 M $\in$ .

Les dépense d'équipement en 2021 devraient s'établir à 14,7 M€, soit 84 % des dépenses réelles d'investissement hors charge de la dette.

Les autorisations de programme font l'objet de délibérations spécifiques, elles représentent un montant de crédit de paiement 2021 de 0,3 M€.

Les opérations non votées (donc pour lesquelles le budget est voté par chapitre) concernent les travaux suivants :

- Le belvédère ouest avec le lancement des études opérationnelles de la 2ème phase de transformation de l'entrée de ville: requalification et aménagements des espaces publics et connections des mobilités douces (passerelle notamment), attractivité du centre-ville et mise en valeur de la Collégiale par ses approches
- Travaux et équipements des bâtiments communaux, notamment le commencement des travaux d'isolation de l'hôtel de ville;
- Travaux et équipements des écoles, avec notamment des travaux importants prévus pour la rénovation des sanitaires;
- Travaux et équipements des crèches ;
- Travaux dans les équipements culturels, avec notamment la remise à niveau du cinéma le Chaplin et la résidence des Artistes (Collectif 12) pour renforcer l'attractivité culturelle de la Ville; sur ce dernier lieu culturel, une étude programmatique sera par ailleurs lancée pour étudier une transformation ambitieuse (amélioration fonctionnelle, agrandissement potentiel...);
- Modernisation des équipements réseau et informatique de la commune, avec par exemple le déploiement d'outils favorisant le télétravail (systèmes de visioconférences);

Le montant réservé pour les dépenses imprévues s'élève à 1,5 M€.

Les intégrations d'études et de travaux et l'amortissement de subventions reçues notamment sont comptabilisées en opérations d'ordre.

#### DISCUSSION DELIB 1

Le Maire: « Y-a-t-il des demandes de prise de parole sur ce budget? Monsieur JAMMET, Monsieur VIALAY, Monsieur GONNOT. Dans cet ordre, Monsieur JAMMET vous avez la parole. »

Monsieur JAMMET: « Je vais avoir une intervention pas trop longue mais les autres le seront beaucoup moins. Ce qui saute aux yeux dans les éléments que vous nous avez fournis, c'est que le budget, vous l'avez dit vous-même d'ailleurs, c'est l'exacte traduction des éléments que vous nous avez présentés il y a deux semaines avec le débat d'orientation budgétaire. Cela veut dire que ce budget aurait pu être finalisé avant le débat d'orientation budgétaire puisqu'il n'a pas bougé et à notre avis il l'a été, sans que vous ne teniez aucun compte d'ailleurs de l'argumentaire et des propositions que nous vous avons présentés. Je pense à Armelle HERVE sur le DOB en lui-même, Débat d'Orientation Budgétaire, Binta SY sur le besoin d'une aide sociale d'envergure, Mohamed MMADI sur la cantine gratuite pour exemple. C'est votre droit au sens strict, puisque vous êtes majoritaires « inaudible » et c'est notre droit aussi, bien évidemment, de relever le manque de débat et d'écoute et ça bien évidemment nous l'assumons totalement. Deuxième constatation, et bien ce budget il est formel. C'est-à-dire que sur le papier il tient, mais il contient beaucoup trop d'incertitudes à notre avis. On ne sait même pas, par exemple, qu'elles seront les incidences du budget 2020, je m'excuse, je vais enlever mon masque parce que je m'étouffe, du budget 2020 sur celui-là. Les années précédentes une part beaucoup trop importante des restes non réalisés du budget était ensuite intégrée au budget en cours, 10 à 15 millions d'euros à peu près, bon an mal an, les dernières années. Cela vous a d'ailleurs été reproché par le rapport de la Cour des Comptes en octobre dernier. Autrement dit, vous annoncez des réalisations qui ensuite ne sont pas mises en œuvre. Le tout sur fond d'incertitude financière que vous remplacez par des évaluations chiffrées. C'est le cas pour les attributions compensatoires de la Communauté Urbaines qui ne les a pas votées jeudi dernier et donc on ne les connait pas. Des dotations de l'Etat, DGF et DNP notamment, DGF, Dotation Globale de Fonctionnement, DNP, Dotation Nationale de Péréquation, la DSU, Dotation de Solidarité Urbaine, le tout portant donc en gros sur 23 millions d'euros sur un budget qui est livré à 90 millions d'euros. Donc ce n'est pas anodin ces évaluations. Et donc avec un emprunt d'équilibre de 8 millions d'euros que vous allez mobiliser ou non suivant les besoins. 8 millions d'euros pour adapter plus ou moins ce budget. A notre avis ce budget, et là on est en désaccord avec vous, puisque vous vous voulez le faire voter au mois de décembre, ce budget n'est pas sincère, au sens légal du terme. D'autant qu'il n'y a pas que ce budget qui n'est que formel. Nous pensons, par exemple, aux éléments annexes, les délégations de service public. Après une commission de service public, convoquée jeudi dernier, que nous avons boycottée, vous avez prétendu faire l'analyse et valider les délégations de service public pour 2019, avec un an de décalage comme à chaque fois. Les marchés forains, la restauration scolaire, les crèches Diabolo Mantes, A Petit Pas, Picotti-Picotta, la fourrière automobile, le stationnement, le tout à vérifier en une journée, ce qui n'est pas sérieux. Quant au repos dominical pour 2021, prévu aujourd'hui en point 18, vous demandez l'avis de la Communauté Urbaine alors que celle-ci, jeudi dernier, a soi-disant répondu à la demande de la Ville, demande de la Ville qui ne sera donc officialisée que ce soir. Mais elle a voté jeudi qu'elle l'avait reçue. Ce n'était pas la première fois que ce genre de pratique a lieu. Mais aujourd'hui, ce qui est formel, il faut appeler un chat un chat, se transforme en mascarade. Pour nous, ce ne sera pas une habitude, parce que nous avons l'intention d'assumer totalement notre mandat mais nous avons décidé ce soir de marquer le coup.

Vous avez assez de courtisans pour faire passer toutes les délibérations sans examen sérieux, sans débat, mais pour ce qui nous concerne et bien nous vous annonçons ce soir que nous ne participerons pas à cette mascarade. Et nous avons donc décidé de quitter cette salle après cette déclaration. »

Le Maire : « Merci Monsieur JAMMET. Monsieur GONNOT vous avez la parole. »

Monsieur GONNOT: « Alors sur le budget primitif et sur celui qu'on vient de lire on a vu une longue diatribe expliquant la situation économique et financière. Or dans le budget dédié à l'année 2021, nous ne voyons pas la trace de fonds qui seraient destinés, sinon pallier parce que ce n'est pas possible, du moins amoindrir. Des gens vont se retrouver à ne plus pouvoir payer leur loyer, à ne plus pouvoir manger, etc... Et cette longue sortie sur l'état de la société actuelle aurait dû s'accompagner de traduction financière dans le budget prévisionnel de la Mairie. Alors ensuite on a noté la baisse des dépenses du personnel et la stagnation et même la baisse légère entre 2016 et 2020. Et le budget 2021 est de la même eau. Alors voilà, aujourd'hui il y a un problème économique pour les salariés et la stagnation et la baisse sur cinq ans des salaires moyens, ce n'est pas possible. Alors après on aurait voulu poser des tas de questions sur l'égalité homme/femme, mais bon vous ne pourrez pas m'y répondre tout de suite, mais en tout cas c'est évident pour nous, on votera contre ce projet de budget pour entre autre ces affaires-là. »

Le Maire: « Merci Monsieur GONNOT. Monsieur VIALAY. »

Monsieur VIALAY: « Merci Monsieur le Maire. Comme vous le disiez en préambule, on ne va pas refaire le débat que l'on a eu la semaine dernière, même si au nom du Groupe Majoritaire on peut effectivement se féliciter de ce budget qui encore une fois présente une dette qui est maîtrisée, les dépenses de fonctionnement sous contrôle et qui malgré tout continue de rendre des services aux habitants et essaye, malgré la crise que nous vivons à l'heure actuelle, de développer de nouveaux services aux habitants et d'essayer d'accompagner les habitants dans les moyens qui sont les nôtre pour traverser cette crise. Des mots ont été utilisés, je reviendrai juste sur un point, c'est le fait de dire que ce budget n'est pas sincère. Il faut quand même se rappeler que le contrôle de la légalité par lequel toutes les décisions municipales passent, c'est-à-dire que même si on est dans un Conseil Municipal avec des représentants élus qui votent une délibération, il y a un contrôle derrière, on ne peut voter n'importe quoi. Bon c'est un état d'esprit pas excellent. A titre personnel, parler de représentants élus par les habitants, de courtisans et partir sans même attendre, ce qui est le fondement de la démocratie, c'est-à-dire le débat, cela dénote quand même un état d'esprit un petit peu particulier. Les habitants jugeront. Pour revenir sur la délibération qui nous intéresse, au nom du Groupe Majoritaire, nous nous félicitons de ce budget et malgré tout restons à l'écoute des habitants pour poursuivre les avancées. Merci. »

Le Maire: « Merci Monsieur VIALAY. Merci du soutien du Groupe Majoritaire. Quelques réponses à Monsieur JAMMET qui ne les entendra pas puisqu'il a préféré quitter la salle avant le terme du débat. Les habitants nous les avons écoutés pendant la campagne électorale. Cette campagne électorale s'est tenue en début d'année. Cela a été un grand moment démocratique puisque nous avons pu mener campagne à peu près jusqu'au bout malgré les conditions sanitaires et donc à ce moment-là ils nous ont dit beaucoup de choses. Donc entre ce qu'entend Monsieur JAMMET et ce que j'entends moi il y a un gap. Alors vous me direz c'est normal on n'entend peut-être pas les mêmes choses ou on les interprète différemment.

Ce que veulent les habitants de Mantes c'est des services, une Ville bien gérée, une maîtrise fiscale et pas de dérive financière. Et sur ces quatre items nous répondons à leurs besoins par ce budget. Je voudrais dire à Monsieur GONNOT que nous ne sommes évidemment pas issus de la même famille politique et de la même tradition politique, mais vous savez, Monsieur GONNOT, dépenser de l'argent c'est ce qu'il y a de plus simple. Souvent les habitants ou les gens qui viennent voir les Elus, le Maire, les Adjoints, partent du principe qu'un Maire dit toujours oui. Mais un Maire passe plutôt son temps à dire non. Pas non pour dire non. Mais parce que notre métier c'est d'arbitrer entre les dépenses qui nous semblent utiles et les dépenses qui sont nécessaires. Ce serait évidemment super de pouvoir payer beaucoup mieux tous nos collaborateurs municipaux, ce serait évidemment super de pouvoir faire beaucoup plus d'investissement, ce serait évidemment super de pouvoir accélérer sur tous les sujets, mais nous sommes contraints par notre capacité financière. Et je ne veux pas que le jour où nous quitterons cette Assemblée nous laissions les finances de la Ville dans un moins bon état que celui que nous avons trouvé. Nous avons trouvé une situation saine et nous rendrons une situation saine. Ce qui n'empêche pas de se projeter à long terme. On a été élu sur un programme qui a reçu l'adhésion d'une très grande majorité de Mantais et de Mantaises et donc nous déclinons ce programme. Le fait de pouvoir prendre ce budget dès notre première année pour montrer clairement qu'elles sont nos priorités politiques et nos impulsions, c'est encore une fois un grand motif de fierté et on le fait de façon raisonnable en faisant en sorte de regarder loin et pas seulement les besoins de maintenant. Voilà ce que je voulais vous dire sur ce budget, c'est un texte fondamental puisqu'il traduit en chiffre notre politique municipale et nos priorités. Et je regrette que Monsieur JAMMET, malgré son geste théâtral, n'est pas participer à ce débat et ne se soit même pas rendu à la commission élargie finances qui est ouverte à tous les Conseillers Municipaux. Vous savez il y a souvent une Opposition qui dit qu'elle n'est pas assez représentée dans les instances et qu'elle veut plus de places, plus de postes. Le problème c'est que déjà sur le rôle qui est le leur, c'est-à-dire leur présence en commission et en commission élargie ils ne sont pas présents et donc je préfère largement pour les Mantaises et les Mantais que ce soit nous qui soyons aux manettes plutôt qu'eux parce que par ce budget nous montrons notre sérieux et notre capacité d'anticipation de l'avenir. Alors c'est vrai que la présentation budgétaire de cette année est un petit peu spéciale puisque pour la première fois nous passons en année civile, plutôt que des années d'avril à avril, ce qui introduit des déséquilibres comptables temporaires dans le budget. Mais nous avons évidemment pris toutes nos précautions pour que ce budget soit au plus près et au plus proche de la réalité et même des hypothèses prudentes pour que nous puissions avoir plutôt de bonnes surprises que des mauvaises. On a eu beaucoup de mauvaises surprises en 2020 sur tous les plans, nous avons donc été prudents dans cette construction budgétaire pour pouvoir déployer notre politique tout au long de l'année. Voilà ce que je voulais vous dire. Je vais mettre aux voix cette délibération n°1 sur le budget primitif 2021, budget principal. Y-a-t-il des oppositions? Abstentions? NPPV ? Merci. Notre budget est donc adopté. »



#### EXTRAIT DU REGISTRE

DES

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANTES-LA-JOLIE

#### Réunion du 14 décembre 2020

L'An deux mille vingt le 14 décembre à 19h00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 8 décembre 2020, s'est assemblé à l'Île l'Aumône - Parc des Expositions - Hall 5, sous la présidence de Monsieur Raphaël COGNET, Maire.

Présents: Madame Carole PHILIPPE, Madame Atika MORILLON, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Nathalie AUJAY, Monsieur Bernard THUET, Madame Edwige HERVIEUX, Monsieur Benjamin VIALAY, Madame Véronique TSHIMANGA, Madame Iène LUANGKHAM-NABART, Monsieur Dominique TONNENX, Monsieur Kébir ESSABBAK, Monsieur Michel POTREL, Madame Anne-Marie BENOIT-MUSSET, Monsieur Florent GAVARIN, Monsieur Bernard LAUNOIS, Monsieur Pierre BEDIER, Madame Nicole KONKI, Monsieur Albert PERSIL, Monsieur Marc DOLINSKI, Monsieur Hamid IKKEN, Madame Françoise ROBIOLLE, Madame Catherine DESCHAMPS, Monsieur Aliou GASSAMA, Madame Albane FORAY-JEAMMOT, Madame Marie PEREIRA DIAS, Madame Aydagül SALTAN USTE, Madame Christel DUBOIS, Monsieur Saadat HUSSAIN, Madame Aissata DIAW, Monsieur Alssin KOLOLO YAMFU, Madame Louise MELOTTO, Monsieur Thierry GONNOT, Monsieur Raphaël COGNET

### Absents excusés:

Monsieur Khattari El. HAIMER, pouvoir à Madame Atika MORILLON, Monsieur Amadou DAFF, pouvoir à Madame Nathalie AUJAY, Madame Magali SUNER-LEFEU, pouvoir à Madame Albane FORAY-JEAMMOT, Madame Saïda AHAMADA DJAE, pouvoir à Monsieur Hamid IKKEN, Monsieur Antoine DUMON, pouvoir à Monsieur Raphaël COGNET, Madame Clara BERMANN, pouvoir à Madame Carole PHILIPPE

#### Absents:

Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY

Secrétaire : Monsieur POTREL.

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 43.